Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2024 à 12h04
Réference de l'AR : 054-200043693-20240926-2024_058-DE
Affiché le 15/10/2024 ; Certifié exécutoire le 15/10/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 24-07-07

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents		(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)		(b)
Nombre de procurations		(c)
Soit un total de votants potentiels de		(a+b+c)

Objet
Acceptation Recettes : assainissement - syndicat DONCOURT BASLIEUX

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE)- MULDER D (BASLIEUX)- MOSCATO P (BAZAILLES)- GEORGES D (DONCURT) - WEISS J (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- FOULON N (longuyon)- -M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)—LECOINTRE C (LONGUYON)- BORASO (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)- SIROT A (ST JEAN)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST SUPPLET) - ROESER D (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: ROUYER G (COLMEY)- GOFFARD B (VILLERS LA CHEVRE)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** AZZARA JF (BEUVEILLE) à THOMAS J - GUILLIN P (BEUVEILLE) à MOINEAUX J (PIERREPONT)– GRETHEN P (CHARENCY) à WEISS J (EPIEZ)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS) à JACQUE JP (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON) à PIEDFER D (LONGUYON)- TROMBINI AM (LONGUYON) à BORASO M (LONGUYON) – HOUSSON L (LONGUYON) à FOULON N (LONGUYON**)**

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/09/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 20 AOUT 2024 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Dans le cadre du transfert du Syndicat Doncourt Baslieux, le compte 4557, qui retrace le reversement aux budgets cibles de l'Assainissement, n'est pas soldé. 7 573.50€ (de 2015 lorsque T2L était membre) sont enCore inscrits sur les comptes.

Monsieur BLUM, trésorier, propose de verser les fonds à la T2L.

La T2L devra régulariser par un titre "exceptionnel", type 75888.

La somme figure au P503 de la T2L. Il faudra titrer la somme en y joignant la délibération prévue.
Cette somme vient du Syndicat Doncourt Baslieux, qui a cessé en 2022.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser l'émission d'un titre et d'accepter la somme de 7 573.50€.

Le Président

Fait à LONGUYON le 30/09/2024

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2024 à 12h04
Réference de l'AR : 054-200043693-20240926-2024_058-DE
Affiché le 15/10/2024 ; Certifié exécutoire le 15/10/2024

Jean-Pierre JACQUE